

Réf: Dossier N° : 16527

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « NOUVELLE SGO »

Siège social : ABIDJAN - ANGRE DJIBI

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Juin 2015, et enregistrés au CEPICI le 02 Septembre 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « NOUVELLE SGO » .

Objet: Tous travaux bâtiments et voiries ,bâtiments travaux publics, prestations diverses ,import-export. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ANGRE DJIBI

GERANT: Monsieur COULIBALY LACINA.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20122 du 01/09/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7409 du 01/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

